

Les défis du parc naturel marin

de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

VINCENT SCHOENMAKERS

L'estuaire est certes le plus grand d'Europe mais il n'est qu'une composante d'un milieu naturel bien plus large et cohérent lorsqu'on avance vers les côtes charentaises, et ce, d'un triple point de vue. Historique d'abord, car le commerce lié au trafic du sel a forgé des liens forts (aujourd'hui plus distendus) entre le rivage des rivières et les îles. Géographique ensuite, du fait de la présence de quatre estuaires à faible distance (la Gironde, la Seudre, la Charente et la Sèvre niortaise). Écologique enfin : avec la mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson), la Gironde constitue une mosaïque d'habitats interconnectés (fonds rocheux, vasières, îlots, estrans calcaires, sables...) abritant de nombreuses espèces (tortue luth, requin pèlerin, mammifère marin, anguille, maigre, esturgeon, alose, crevette, oiseaux...) et des espaces dédiés à la conchyliculture et autres élevages de produits de la mer.

Face aux enjeux inhérents à de telles qualités naturelles, mais aussi et surtout afin de tenir compte des organisations institutionnelles qui se partagent les 1 000 km de rivages – deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire), trois départements (Gironde, Charente-Maritime et Vendée) et 114 communes – a été créé, en 2015, le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Le deuxième plus grand parc marin de la France métropolitaine

Deuxième plus grand parc naturel marin de métropole après celui du Cap Corse et de L'Agriate, il englobe 6 500 km² d'espace fluvial et maritime dans une zone de protection des richesses naturelles. Celle-ci répond à une triple exigence : préserver la qualité et la quantité des eaux douces, saumâtres et salées, mais aussi améliorer la connaissance des milieux marins, des espèces et des usages ; préserver, et si besoin restaurer, les milieux et les fonctionnalités écologiques selon le principe d'un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-écono-

miques ; communiquer, enfin, la passion de la mer au plus grand nombre et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Dans ce cadre, il s'agit aussi de promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, ainsi que les activités maritimes portuaires, industrielles et de loisirs dans le respect des écosystèmes marins. Comment ? En renforçant le lien entre les mondes marin et terrestre, notamment en mettant tous les acteurs concernés au service d'un projet défini en commun.

Des acteurs, pourquoi, comment ?

L'originalité d'une structure comme celle d'un parc naturel marin est de réunir, pour le gérer, des acteurs locaux aux objectifs parfois contradictoires. Ces parcs rassemblent en effet des usagers professionnels et de loisirs, des élus en charge des communes, départements et régions qui le bordent, des scientifiques qui étudient ce milieu, des membres d'associations de protection de l'environnement ou encore les services de l'État qui mettent en œuvre les réglementations. L'ensemble de ces membres constitue le conseil de gestion que d'aucuns pourrait qualifier de « parlement », quand bien même il reste dépourvu de pouvoir réglementaire. Il peut cependant proposer aux préfets concernés (qui suivront ou pas) les mesures réglementaires ou techniques ainsi que toute autre mesure adaptée à son cahier des charges.

Les soixante et onze membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire et de la mer des Pertuis élaborent de façon concertée un plan de gestion qui fixe les objectifs et finalités pour 15 ans, décident des actions à mener et prennent les décisions à mettre en œuvre. Le conseil formule des avis sur tout ce qui concerne le parc, soit sur sollicitation des services de l'État, souvent de sa propre initiative. Dans le cas où une demande d'activité s'avère « sus-

ceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du parc », son avis prend un caractère impératif (avis conforme) et implique obligatoirement sa prise en compte par l'État.

Une nouvelle gouvernance à une échelle élargie

Par la mise en place de projets communs (observatoire des usages de loisirs, connaissance des nourriceries, par exemple), par son pouvoir de consultation et la production d'avis conformes, le conseil de gestion du parc naturel marin ressemble à s'y méprendre à un organe de gouvernance. Toutefois, parce qu'il couvre une superficie très large qui compte un grand nombre d'acteurs y exerçant leurs pouvoirs, l'articulation des initiatives et des enjeux y est primordiale. À titre d'exemple, le syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST) est présent au sein de ce conseil de gestion. Les enjeux qui lui sont propres et ses priorités (dont l'animation du schéma d'aménagement et de gestion

des eaux) doivent entrer en cohérence avec d'autres initiatives issues de territoires plus éloignés.

Les territoires et les acteurs – ainsi que les outils dont ils disposent – qui bordent l'estuaire ne manquent pas : parcs régionaux, réserves naturelles, aires de protection de biotope, sites Natura 2000 (disposant tous de surfaces marines), domaine public maritime confié au Conservatoire du littoral, zones de conservation halieutiques... Mais aussi les réserves de biosphère (Unesco), les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial (Unesco), les zones humides d'importance internationale (convention de Ramsar), les zones marines protégées de la convention Oslo-Paris (convention OSPAR)... L'art d'empiler les structures et les projets façon mille-feuilles !

Articuler tous ces enjeux complémentaires et parfois contradictoires, trouver le consensus entre tous ces acteurs qui souvent ne se connaissent pas, identifier des pistes de projets à une échelle élargie et veiller à la cohérence de l'ensemble des actions : un beau défi pour ce parc encore naissant ! _

Autour de l'estuaire. 17 h 00 : l'estuaire gourmand. Anciens marais salants reconvertis en claires vers Saint-Vivien-de-Médoc.

